

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2013

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1410)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE33

présenté par
Mme Erhel, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« b *bis*) en favorisant la formation professionnelle continue pour faciliter l'adaptation des compétences aux nouveaux métiers de la transformation numérique ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Bien évidemment, il est essentiel d'anticiper les changements à venir de l'économie en formant les jeunes Européens aux métiers du numériques. Mais au-delà, il est tout aussi essentiel d'accompagner l'ensemble de la population active, par la formation professionnelle continue, afin de permettre à chacun de s'adapter aux mutations de l'emploi.